INDEX ÉGALITÉ HOMMES/FEMMES ANNÉE 2025
(Au titre de l'année 2024)

Indicateurs	Points obtenus	Nombre de points maximum
1. Écart de rémunération	40	40
2. Écart de taux d'augmentation individuelle	Non calculable	
3. Écart de taux de promotions	Non calculable	
4. Pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité	Non calculable	
5. Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	0	10
Résultat total	Non calculable	

Tous engagements, expéditions ou opérations quelconques, sauf convention particulières entre les parties, sont exécutés aux conditions générales du Comité National Routier, du Comité National des Commissionnaires de Transport de la fédération française de Commissionnaires et Auxiliaires de Transport. Ils comportent obligation, pour la clientèle, d'accepter ces conditions affichées dans nos bureaux et qui peuvent être adressés sur simple demande.
Toutes les contestations sont de la compétence des Tribunaux d'Amiens.